CRÈCHE BRIN DE MALICE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VITRY-LE-FRANÇOIS

crèche dès 2 mois 1/2 jusqu'à 6 ans

NOS MISSIONS

- Offrir des services d'accueil de qualité adaptés à vos besoins, afin de concilier vie privée et vie professionnelle ;
- Répondre aux besoins de votre enfant tout en assurant sa sécurité physique et affective ;
- Favoriser le développement global de votre enfant ;
- Vous accompagner dans votre fonction parentale.

NOS OBJECTIFS

- Accueillir la famille ;
- Accompagner la séparation parents/enfant ;
- Aménager un cadre sécurisant ;
- Participer à la socialisation de votre enfant ;
- Établir une relation de confiance avec les parents ;
- Proposer des activités d'éveil qui correspondent à l'âge et aux besoins de votre enfant ;

VITRY-LE-FRANÇOIS
Centre Communal d'Action Sociale de Vitry-le-François

NOTRE ÉQUIPE

Une équipe pluri-disciplinaire* est à votre disposition pour vous accueillir et accompagner votre enfant.

**une puéricultrice, des éducatrices de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture, une infirmière...*

NOTRE ACCUEIL

- Une pré-inscription sur rendez-vous avec la directrice ou son adjointe ;
- Accueil de votre enfant régulier ou occasionnel ou d'urgence, selon vos besoins ;
- Familiarisation progressive nécessaire afin de favoriser l'accueil de votre enfant dans un nouvel environnement ;
- Le règlement de fonctionnement encadre les conditions d'accueil ;
- Le projet d'établissement est à votre disposition.

TARIFICATION

Les tarifs sont calculés selon les revenus du foyer et le barème de la CAF.

CONTRAT

Un contrat d'accueil est établi entre les parents et la direction avant l'entrée de l'enfant dans la structure.

Il précise les jours, le nombre d'heures d'accueil au quotidien, les heures d'arrivée et de départ.

NOUS CONTACTER

Directrice : Valérie BERNARD
03 26 62 18 51

Directrice adjointe :
Angélique BEINSTINGEL
03 26 62 18 57

mpe@vitry-le-francois.net

NOUS TROUVER

Maison de la petite enfance
"Brin de malice"
4 rue du Mont Vierge
51300 Vitry-le-François

Service Communication · Ville de Vitry-le-François © 2026
IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique